

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE**

Séance du 12 Octobre 2021

Date de la convocation : 6 octobre 2021

Délibération n° 2021-38

Membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le douze octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes COCHET, LAVERGNE, PIN-BELLOC et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.

Absents excusés : Mmes CASAGRANDE et FRANCH
Mme CASAGRANDE a donné pouvoir à M. CROUZIL

Mme FRANCH a donné pouvoir à M. OTAL

Mme COCHET Myriam a été élue secrétaire de séance.

Objet : Location de salle à la FJEP de Montgiscard

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande formulée par la FJEP de Montgiscard sollicitant la mise à disposition d'une salle pour la pratique du Qi Gong, le mardi de 18 h 15 à 19 h 45 sur la saison allant du 21 septembre 2021 à fin juin-début juillet 2022.

Il propose de répondre favorablement à cette demande en mettant à disposition la salle socioculturelle de Cabanac, disponible sur ce créneau, moyennant une participation de 400 €, pour la période. Si toutefois la salle socioculturelle venait à être indisponible, la salle du bas de la mairie serait mise à disposition pour le même tarif.

Il est précisé que si l'activité venait à ne pas se dérouler sur toute la période annoncée, c'est le tarif donnevillois à la demi-journée qui serait pratiqué au prorata du nombre de séances réalisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la mise à disposition de cette salle et la participation demandée.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Bernard CROUZIL**

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
publiée le 22/10/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 22/10/2021
Pour copie conforme
Le Maire,

